



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2016-065

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées**

65-2016-08-31-004 - Arrêté portant subdélégation de signature pour les activités domaniales (Cité administrative) (2 pages) Page 3

65-2016-08-02-005 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 6

## **Préfecture Hautes-Pyrenees**

65-2016-09-05-008 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Département des Hautes-Pyrénées (4 pages) Page 9

65-2016-09-06-004 - Décision portant subdélégation de signature de Mme Damienne VERGUIN, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc- Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim (compétences départementales) (4 pages) Page 14

Direction départementale des finances publiques des  
Hautes-Pyrénées

65-2016-08-31-004

Arrêté portant subdélégation de signature pour les activités  
domaniales (Cité administrative)

*Arrêté portant subdélégation de signature pour les activités domaniales (Cité administrative)*

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction Départementale des Finances Publiques**  
**des Hautes-Pyrénées**  
4 chemin de l'Ormeau  
65000 TARBES

**ARRETE n°**  
**Portant subdélégation de signature**  
**pour les activités domaniales**  
**(Cité Administrative)**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées n° 65-2016-08-01-002 en date du 1<sup>er</sup> août 2016 accordant délégation de signature à M. Rémi VIENOT, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Arrête :**

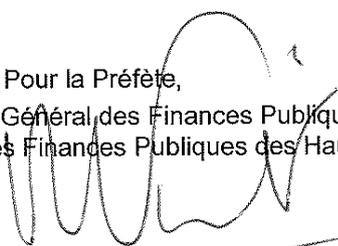
**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature qui m'est conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 65-2016-08-01-002 en date du 1<sup>er</sup> août 2016 m'accordant délégation de signature, sera exercée par M. Jean-Claude URBAIN, Administrateur des Finances Publiques adjoint, directeur du Pôle Pilotage et Ressources, M. Matthieu MAYNADIER, Inspecteur Principal des Finances Publiques, responsable de la division Budget Immobilier Logistique et Mme Valérie LARROQUE, Inspectrice des Finances Publiques.

**Art. 2.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 65-2016-03-21-001 du 21 mars 2016.

**Art. 3.** - M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux de la Direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 31 août 2016

Pour la Préfète,  
L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées,



Rémi VIENOT



Direction départementale des finances publiques des  
Hautes-Pyrénées

65-2016-08-02-005

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire

*Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DES HAUTES-PYRENEES**  
4 RUE DE L'ORMEAU  
65000 TARBES

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE**  
**EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Hautes-Pyrénées,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE, Préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2011 portant nomination de M. Jean-Claude URBAIN dans le grade d'administrateur des finances publiques adjoint à la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-08-01-003 du 1<sup>er</sup> août 2016, et notamment son article 4, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Claude URBAIN, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** - En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté de la préfète des Hautes-Pyrénées en date du 1<sup>er</sup> août 2016, sera exercée par :

M. Matthieu MAYNADIER, inspecteur principal des finances publiques,

Mme Valérie LARROQUE, inspectrice des finances publiques, pour les décisions de dépenses inférieures ou égales à 1500 euros HT,

**MINISTÈRE DES FINANCES**  
**ET DES COMPTES PUBLICS**

**ARTICLE 2** – Une subdélégation de signature est accordée aux agents valideurs dans CHORUS FORMULAIRES et les outils interfacés avec CHORUS :

Mme Véronique RIBIERE, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

Mme Valérie LARROQUE, inspectrice des finances publiques,

M. Jérôme GARDENT-CUILHE, inspecteur des finances publiques,

M. Thierry MAIS, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Béatrice PERRET, contrôlease principale des finances publiques,

Mme Dominique MARANSIN, contrôlease des finances publiques,

Mme Christine CANAC, contrôlease des finances publiques,

Mme Pascale CASTETS, agente d'administration principale des finances publiques,

M. Christian TUHA, agent d'administration principal des finances publiques,

M. Jean-Charles VASQUEZ, agent d'administration des finances publiques,

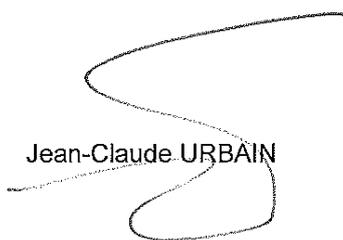
M. Paul ROMANETTI, agent d'administration principal des finances publiques.

**ARTICLE 3** – Toute disposition antérieure est abrogée.

**ARTICLE 4** – M. le directeur du pôle pilotage et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 2 août 2016

L'administrateur des finances publiques adjoint,  
Directeur du pôle pilotage et ressources

  
Jean-Claude.URBAIN

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-09-05-008

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur  
régional de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement aux agents de la DREAL  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Département des  
Hautes-Pyrénées

## PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

*Secrétariat Général*

Affaire suivie par : Anne CALMET  
Téléphone : 05 62 30 26 51  
Télécopie : 05 62 30 27 49  
Courriel : [anne.calmet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne.calmet@developpement-durable.gouv.fr)

### **Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Département des Hautes-Pyrénées**

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret du 09 juin 2016 portant nomination de Madame Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité nommant Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, donnant délégation de signature à Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier KRUGER, subdélégation est donnée à :

- Monsieur Philippe MONARD, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Cyril PORTALEZ, directeur régional adjoint ;
- Madame Laurence PUJO, directrice régionale adjointe ;
- Madame Annie VIU, directrice régionale adjointe ;
- Monsieur Michel GAUTIER adjoint au directeur ;

à l'effet de signer dans les domaines d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, au nom de la préfète de département.

Et dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL :

1. Pour la Direction Risques industriels, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, parties C, D et E, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
  - Pascal DAGRAS, chef de la Direction Risques Industriels, Philippe FRICOU, son adjoint, Hervé CHERAMY et Olivier MEVEL ; ainsi qu'à Michel CHAUGNY, chef de l'Unité Interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées ;et à :
  - Pierre CASTEL, Philippe CHARTIER, Henri CURE et Elsa VERGNES, pour les affaires relevant des seules parties C et D ;
  - Denis CURBELIÉ, Jérôme DUFORT, Pierre HOURNARETTE et Christophe TESTANIÈRE, pour les affaires relevant de la seule partie E.
  
2. Pour la Direction Risques Naturels, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, parties F et G, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
  - Philippe CHAPELET, chef de la Direction Risques Naturels, et Jean-Marie COULOMB, son adjoint ;et à :
  - Caroline CESCO, Christelle DELMON, Michel FOURNIER, Marc GAGNEUX, Patrice LAPERGUE, Isabelle LEGROS, Nicolas MERY, Philippe PLOTIN, Marie-Line POMMET, Didier PUECH, David RANFAING, Christophe RONDEAU, Anne SABATIER, David SABATIER et Céline TONIOLO, pour les affaires relevant de la seule partie F.
  
3. Pour la Direction Transports, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, partie B, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
  - Christian GODILLON, chef de la Direction Transports, et Patrick BURTÉ, son adjoint ; ainsi qu'à Aurélie BOUSQUET, François LAMALLE et Hervé ODORICO.

4. Pour la Direction Énergie Connaissance, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, parties A et C, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
- Eric PELLOQUIN, chef de la Direction Énergie et Connaissance, et Frédéric DENTAND, son adjoint ;
- et à :
- Claire BASTY, Sébastien GRENINGER,, Vincent VACHE et Laure VIE, pour ce qui concerne tous les actes et documents relevant des parties A et C ;
  - Quentin GAUTIER et Virginie RIVERE, son adjointe, Isabelle JORY et Sandrine RICCIARDELLA, son adjointe, pour les actes de procédure et formalités administratives nécessaires à la réception des demandes, à la préparation, la signature, la notification et la publicité des décisions de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, prévus à l'article R122-17-II du code de l'environnement et R121-14-1 du code de l'urbanisme (examen préalable au "cas par cas").
5. Pour la Direction Écologie, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, partie H, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
- Zoé MAHÉ, chef de la Direction Écologie, et Paula FERNANDES, son adjointe ;
- et à :
- Paul CHEMIN, Michaël DOUETTE, Aurélie LAURENS et Émilie PERRIER, en cas de besoin, notamment pour cause d'intérim ;
  - David DANEDE et Catherine LECLERCQ, en cas de besoin, pour les actes intéressant CITES ;
  - Axandre CHERKAOUI, en cas de besoin, pour les actes intéressant les dérogations scientifiques à la destruction d'espèces protégées.

Article 2 – Les dispositions de l'arrêté de subdélégation du 11 juillet 2016 sont abrogées.

Article 3 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le **- 5 SEP. 2016**

Le Directeur Régional,  
  
Didier KRUGER



# Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-09-06-004

Décision portant subdélégation de signature de Mme  
Damienne VERGUIN, directrice régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Languedoc-  
Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim (compétences  
départementales)



PREFETE DES HAUTES-PYRENEES

## DECISION

**portant subdélégation de signature de Damienne Verguin, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Par intérim  
(Compétences départementales)**

**La directrice régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
par intérim**

VU la loi organique n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU l'arrêté du préfet de région du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 confiant l'emploi de responsable de l'unité départementale des Hautes-Pyrénées à Mme Béatrice MASSOULARD, à compter du 1<sup>er</sup> mai ;

VU l'arrêté du 25 août 2016 nommant Damienne Verguin, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim,

VU l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2016 donnant délégation de signature à Damienne Verguin, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> :

Subdélégation permanente de signature est donnée, à effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Michel DUCROT
- Béatrice MASSOULARD

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Béatrice MASSOULARD, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Bernard PECANTET
- Marie-Hélène MARTIN
- Agnès DIJOU

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par intérim, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Jean DELIMARD
- Alain ZERMATTEN

Et, pour l'attribution d'agrément, l'attribution, la suspension ou le retrait des marques d'identification, et, dans la limite des décisions pour l'attribution d'agréments et de marques d'identification, à :

- Thomas PELLERIN
- Jean-Marc AVIGNON

Article 4 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation devront être signées :

Pour la Préfète des Hautes-Pyrénées,  
Et, par subdélégation du DIRECCTE LRMP par intérim,  
Le ...

Pour la Préfète des Hautes-Pyrénées,  
par subdélégation du DIRECCTE LRMP par intérim,  
et, pour .... empêché,  
Le ...

Article 5 : La présente décision abroge la décision du 4 juillet 2016.

Article 6 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi par intérim, les chefs de pôle et le responsable de l'unité départementale des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

A Toulouse, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-  
Pyrénées  
Par intérim



Damienne Verguin

